



**CONVENTION DE DELEGATION  
POUR L'EXERCICE DES ITEMS 1° et 8° DE LA GEMAPI  
SUR LES AFFLUENTS NON STRUCTURES  
EN SYNDICATS DE BASSIN VERSANT**

**ENTRE L'EPTB SAONE ET DOUBS  
ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES 2 VALLEES VERTES**

**Avenant n° 1**

**ENTRE LES SOUSSIGNES :**

L'EPCI Communauté de Communes des 2 Vallées Vertes, dont le siège social est situé : 19 Avenue Gaston RENAUD - 25340 Pays de Clerval représenté par son Président, autorisé à signer le présent avenant par la délibération n° 2022/43 en date du 31 mars 2022, dénommé EPCI,

**D'UNE PART,**

**ET,**

L'Etablissement Public Territorial du Bassin (EPTB) Saône et Doubs, dont la résidence administrative de son siège social se trouve : 220 rue du km 400 - 71000 MACON, représenté par son Président, autorisé à signer le présent avenant par la délibération n° 22.28 du 28 juin 2022, dénommé EPTB,

**D'AUTRE PART,**

**IL EST PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :**

Par convention signée en date du 08/07/2022, la Communauté de communes des 2 Vallées Vertes a délégué à l'EPTB Saône et Doubs une partie de l'exercice de la compétence GEMAPI (correspondant aux items 1 et 8 de l'article L211-7 du Code de l'Environnement), sur les sous-bassins versants d'affluents de son territoire non couverts par une structure de bassin.

Cette convention a été signée pour 3 ans, autour d'objectifs et d'un programme d'actions précis, aujourd'hui en cours de mise en œuvre.

Conformément aux dispositions de la convention, des échanges ont régulièrement lieu entre les Parties pour le suivi de la mise en œuvre des actions. Un bilan à mi-parcours a par ailleurs été partagé entre la CC et l'EPTB fin 2023. C'est dans ce contexte qu'il est aujourd'hui proposé d'actualiser par avenant certaines dispositions de la convention, pour sa seconde partie de mise en œuvre.

**IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1 : Objet de l'avenant**

Le présent avenant a pour objet l'actualisation :

- Des actions listées à l'article 4 de la convention, et détaillées en annexe de la convention
- Des objectifs et indicateurs de réalisation de ces actions.

**ARTICLE 2 : Actions identifiées à la convention initiale et état d'avancement à mi-parcours**

Actions déléguées à l'EPTB	Objectif de réalisation initialement prévu	Etat d'avancement (fin 2023)
Restauration morphologique du ruisseau de Soye - secteur traversée de Pompierre-sur-Doubs : études et travaux	Finalisation des études avant fin 2023	Etudes engagées en 2022, en cours
	Réalisation des travaux avant fin 2024	Programme de travaux en cours de discussion à la Commune et les propriétaires (ne pourront être réalisés en 2024)
Restauration morphologique du ruisseau de Mancenans : études de faisabilité / avant-projet	Finalisation des études avant fin 2024	Etudes en cours de préparation (travail en cours sur le CCTP)
Accompagnement technique pour le suivi des ruisseaux, gestion des problématiques d'entretien et sensibilisation des propriétaires riverains	Mission étalée sur la période 2022-2024	Diagnostic terrain des ruisseaux + stratégie globale pour accompagnement de la CC sur problématiques d'entretien réalisés (27 jours de travail en 2022-2023)

### **ARTICLE 3 : Actualisation des actions inscrites à la convention et des objectifs de réalisation**

Les modifications du programme d'actions sont les suivantes :

- Report des travaux de restauration morphologique du ruisseau de Soye dans la traversée de Pompierre-sur-Doubs (études bien engagées, mais travaux pas prêts à être réalisés en 2024 du fait de la nécessité d'une phase de concertation avec la Commune et les propriétaires riverains assez longue), et ajustement du coût des études et du nombre de jours de travail pour les études et la concertation (ingénierie EPTB) ;
- Sur le ruisseau dit « du château » à Soye (principal affluent du ruisseau de Soye, ayant fait l'objet de travaux de reméandrage en 2021), rajout d'une mission de suivi écologique après-travaux et d'une légère réintervention (petits travaux complémentaires sur secteur aval restauré : mise en place d'un seuil de fond près de la confluence, afin d'éviter une érosion régressive).

Le programme d'actions actualisé avec objectifs ajustés est ainsi le suivant. Il est détaillé au document en annexe I.

Actions déléguées à l'EPTB	Objectifs de réalisation
Restauration morphologique du ruisseau de Soye - secteur traversée de Pompierre-sur-Doubs : études de faisabilité / avant-projet	Finalisation des études avant fin 2024
Restauration morphologique du ruisseau de Mancenans : études de faisabilité / avant-projet	Lancement des études avant fin 2024

Secteur reméandré du ruisseau « du château » à Soye : suivis N+3 après travaux et réintervention	Réalisation des suivis en 2024 Réintervention à confirmer
Accompagnement technique pour le suivi des ruisseaux, gestion des problématiques d'entretien et sensibilisation des propriétaires riverains	Mission étalée sur la période 2022-2024

#### **ARTICLE 4 : Dispositions financières**

---

Sur la base du programme d'actions initial, le montant estimatif global des dépenses s'élevait à 315 819 € TTC, avec une participation résiduelle de l'EPCI estimée à 80 319 € TTC.

Sur la base du programme d'actions actualisé (cf. détail en annexe), le montant estimatif global des dépenses s'élève à 148 875 € TTC, avec une participation résiduelle de l'EPCI estimée à 53 347 € TTC.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

En double exemplaire.

Le Président de la Communauté de Communes  
des 2 Vallées Vertes

Le Président de l'EPTB Saône et Doubs

Annexe : programme d'actions triennal et détail estimatif actualisés par poste de dépense

	Intitulé détaillé	Année prévisionnelle de réalisation	Montant prévisionnel prestations externalisées (€ TTC)	Nbre de jours prévisionnels ingénierie en régie	Cout journalier ingénierie EPTB (€ TTC)	Montant prévisionnel ingénierie en régie (€ TTC)	Montant total du projet (€ TTC)	Montant subventions	Frais de ligne de trésorerie	Frais de consultation	Montant reste à charge (€ TTC)
Items 1 et 8 de la GEMAPI	Restauration morphologique du ruisseau de Soye - secteur n°2 traversée de Pompierre-sur-Doubs : études de faisabilité et d'avant-projet + concertation locale	Démarrage 2022	40 000,00 €	35	325,00 €	11 375,00 €	51 375,00 €	37 687,50 €	128,00 €	108,00 €	13 923,50 €
	Restauration morphologique du ruisseau de Mancenans : études de faisabilité et d'avant-projet	Démarrage 2024	50 000,00 €	25	325,00 €	8 125,00 €	58 125,00 €	44 062,50 €	160,00 €	108,00 €	14 330,50 €
	Tronçon restauré du ruisseau dit "du château" à Soye : suivis N+3 après travaux et réintervention sur partie aval	Démarrage 2024	15 000,00 €	15	325,00 €	4 875,00 €	19 875,00 €	14 437,50 €	48,00 €	108,00 €	5 593,50 €
Autres missions	Accompagnement technique pour le suivi des ruisseaux, gestion des problématiques d'entretien et sensibilisation des propriétaires riverains	Période mi2022-mi2025		60	325,00 €	19 500,00 €	19 500,00 €	- €			19 500,00 €
<b>TOTAL</b>				<b>135</b>		<b>43 875,00 €</b>	<b>148 875,00 €</b>		<b>336,00 €</b>	<b>324,00 €</b>	<b>53 347,50 €</b>